



Le 20 mai 2022

Réorientation du site Danone de Villecomtal : Danone et l'OP SOL signent un accord équilibré et structurant.

En discussions depuis début janvier, Danone et l'Organisation de Producteurs du Sud-Ouest Laitier (OP SOL) signent aujourd'hui un accord de fin de contrat équilibré et structurant, avec une volonté commune de ne pas fragiliser la filière laitière dans le Sud-Ouest. Cet accord fait suite à la décision de Danone de convertir son usine de transformation laitière située à Villecomtal-sur-Arros (32) en un site de production de boissons végétales.

Plusieurs rencontres depuis janvier 2022 auront été nécessaires entre la Direction Produits Frais France de Danone et les représentants de l'OP SOL pour s'entendre sur les modalités de fin de contrat qui lie Danone et les producteurs de lait du Sud-Ouest. Trois points de convergence ont guidé les discussions :

- Trouver un accord rapidement pour lever les incertitudes des producteurs (216 fermes laitières) sur leur avenir, et permettre à toutes les parties prenantes de pouvoir avancer,
- Agir dans le respect des producteurs de lait attachés à leur acheteur historique,
- Soutenir la filière laitière du Sud-Ouest.

Le premier objectif d'arriver à un accord dans les meilleurs délais a été atteint : Danone et l'OP SOL signent aujourd'hui les conditions de fin de collaboration, après plus de 2 mois de pourparlers intenses. Cet accord convient aux producteurs qui attendaient que leur acheteur historique respecte ses engagements.

Des indemnités versées par Danone pour maintenir la dynamique laitière dans le Sud-Ouest et la démarche de progrès des producteurs de l'OP SOL

Le préjudice causé aux producteurs par la décision de mettre fin au contrat qui les lie à Danone depuis de nombreuses années a été pris en compte. En ce sens, l'enveloppe budgétaire d'indemnités, sur laquelle se sont mis d'accord les deux parties, répond à la nécessité d'accompagner tous les producteurs concernés livrant le site de Villecomtal-sur-Arros, quel que soit le futur projet choisi.

Sont également accordées une indemnité supplémentaire pour les jeunes agriculteurs et une indemnité forfaitaire pour les producteurs qui souhaiteront solliciter des appuis techniques (audits de réflexion et conseils).

Pour les producteurs de lait de l'OP SOL, ce sont autant d'encouragements pour maintenir la dynamique laitière dans le Sud-Ouest et la démarche de progrès pour un modèle durable d'agriculture régénératrice dans laquelle ils sont engagés depuis une dizaine d'années, avec une accélération ces cinq dernières années. Aujourd'hui près de 90 % des points de collecte de l'OP obtiennent de bons scores sur le bien-être animal (mesure Boviwell), et près de 90% des volumes collectés sont en lien avec une démarche de baisse de carbone.

Un calendrier de sortie étalé de mars à octobre 2023

Enfin, Danone et l'OP SOL se sont mis d'accord pour un calendrier de fin de collecte progressif sur la période de mars à octobre 2023 avec des échéances définies en concertation avec les deux parties. La fin du contrat de relation commerciale est fixée pour les quatre des cinq associations de producteurs de lait de l'OP SOL concernées. Cet étalement dans le temps présente des avantages autant pour Danone, que pour les producteurs, et les futurs acheteurs.

D'ici là, le contrat actuel est maintenu pour l'ensemble des producteurs de l'OP SOL.

L'OP SOL en quête de nouveaux acheteurs pour le lait de ses producteurs

Pour la suite, les producteurs de lait de l'association de Ségala-Limargue continueront à livrer leur lait à Danone sur son site de Lacapelle-Marival. La négociation pour un nouveau contrat entre Danone et cette association de l'OP SOL est en cours. L'OP SOL cherche donc désormais de futurs clients pour les producteurs des quatre autres associations qui livraient jusqu'à présent le site de Villecomtal. Des premières réunions de travail ont eu lieu avec de futurs acheteurs. L'OP SOL espère conclure de nouveaux contrats rapidement.

Romain Gavaille, Président de l'OP SOL « *Tout le travail fait par notre OP depuis 10 ans a été reconnu. Cet accord est un vrai soulagement après une grande période d'incertitude totale. Nous allons pouvoir désormais nous consacrer totalement à la recherche de nouveaux clients* ».

Laurent Schatz, Directeur Lait Danone France « *Cet accord a été rendu possible grâce au dialogue constructif de ces derniers mois avec l'OP SOL. Il concrétise notre engagement d'accompagner l'ensemble des producteurs de lait concernés avec qui Danone collabore depuis de très nombreuses années, par des mesures fortes et adaptées quel que soit le futur débouché choisi.* »

À propos de l'OP SOL

L'Organisation de Producteurs Sud-Ouest Laitiers (OP SOL) est une association de producteurs reconnue par les pouvoirs publics depuis juillet 2013. Seule OP livrant le site de Danone situé à Villecomtal dans le Gers, l'OP SOL a pour mission principale de négocier collectivement la vente du lait livré par ses adhérents à cette usine. L'association représente, au 1^{er} janvier 2022, 216 producteurs. Le volume de lait livré en 2021 s'élève à 82,9 millions de litres. La zone de collecte concernée s'étend sur six départements : Haute-Garonne (31), Gers (32), Landes (40), Lot (46), Pyrénées-Atlantiques (64) et Hautes-Pyrénées (65).

L'OP SOL, présidée par Romain Gavaille, regroupe cinq associations historiquement présentes sur ces territoires ; certaines sont en contrat avec Danone depuis plus de 60 ans : Association des producteurs de lait du Ségala-Limargue représentée par Patrick Moulène, Association des producteurs de lait de la laiterie de Villecomtal représentée par Arnaud Capdeville, Association des producteurs de lait Béarn et Bigorre représentée par Gilles Barthe, Association des producteurs de lait de la Louge représentée par Hélène Portet, et l'Association des producteurs de lait Sud-Landes et Pays-Basque représentée par Aymeric Sangla. En savoir plus sur [Twitter](#) et sur [LinkedIn](#)

Contact presse OP SOL : Agence Communicante

Caroline Chadal : 06 78 34 98 53 Caroline.chadal@communicante.fr